



Le Mans, le 17 juillet 2019

Appel à candidatures pour remplir les fonctions de lieutenant de louveterie

Les lieutenants de louveterie (ou louvetiers) sont nommés par le Préfet pour réaliser, dans le cadre de l'intérêt général et de la sécurité publique, des interventions de destruction des animaux causant des nuisances ou des dégâts sur le département. Les lieutenants de louveterie sont assermentés pour exercer cette charge qui est entièrement bénévole. Les missions et le cadre d'intervention des lieutenants sont décrits dans le Code de l'environnement (articles L. 427-1 à 7, R. 427-1 à 4), dans l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 modifié et dans la circulaire ministérielle du 5 juillet 2011.

En 2019, il va être procédé au renouvellement des lieutenants de louveterie pour le prochain mandat qui prendra effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 5 ans, renouvelable.

Conditions d'éligibilité à la fonction de lieutenant de louveterie

En application de l'article R. 427-3 du Code de l'environnement, les conditions de nomination des lieutenants de louveterie sont :

- être de nationalité française,
- être âgé de moins de 75 ans (rappel : fin du mandat de louvetier à 75 ans),
- jouir de ses droits civiques,
- justifier de son aptitude physique compatible avec cette fonction, par un certificat médical daté de moins de deux mois à la date du dépôt du dossier,
- justifier de sa compétence cynégétique,
- résider dans le département où il est amené à exercer ses fonctions ou dans un canton limitrophe,
- détenir un permis de chasser depuis au moins cinq années (l'année de sa nomination).

Les personnes intéressées sont invitées à imprimer le formulaire d'acte de candidature téléchargeable à cette adresse : <http://www.sarthe.gouv.fr/recueils-2019-a486.html> et à le transmettre dûment rempli, accompagné des pièces justificatives demandées, **avant le 20 septembre 2019**, soit en main propre aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h), soit par courrier postal, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

*DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Eau-Environnement – Unité Forêt-Chasse-Pêche-Nature
19 boulevard Paixhans - CS 10013 – 72042 LE MANS CEDEX 9*

Pour toute information, les candidats peuvent contacter l'unité Forêt-Chasse-Pêche-Nature au 02 72 16 41 69 ou par courriel : paule.vedie@sarthe.gouv.fr